



Ça commence ce 15 juin

Et maintenant, le travail du dimanche !

Rappel : Lors de la réunion extraordinaire du CE du vendredi 2 mai, la direction du site de Sochaux a consulté les représentants du personnel sur son projet de faire travailler la demi-équipe de nuit 2 dimanches par mois en juin, juillet et septembre.

Le CE a majoritairement donné un avis défavorable.

- a) Les salariés concernés doivent travailler **6 nuits par semaine**. Connaissant la fatigue et le dérèglement liés au travail de nuit et sachant que les nuits de travail ne comportent qu'une pause de 10 minutes et un arrêt casse-croûte de 20 minutes, c'est la santé des salariés qui est ainsi mise en cause.
- b) Les salariés concernés n'ont **aucune journée sans présence au travail**, puisqu'ils finissent leur semaine le samedi à 4H40 pour commencer la suivante le dimanche à 21H14. Autant dire que leur vie personnelle et familiale est durement impactée.
- c) La direction ne s'engage pas clairement sur le **volontariat**. Certes la loi lui fait obligation d'obtenir le consentement des salariés, mais il ne fait guère de doute que ce consentement risque d'être vicié en étant présenté comme une condition de l'affectation du salarié en équipe de nuit. Quant aux salariés intérimaires (la moitié de l'effectif de nuit) autant dire qu'ils n'ont pas le choix !
- d) La direction limite la **majoration de salaire** (100 %) à l'horaire effectué sur la journée du dimanche, de 21H14 à minuit et refuse de l'étendre à l'ensemble de la séance de travail. Pire, elle en profite pour ne pas verser la **majoration de nuit** (18%) pour les heures majorées à 100 %.
- e) **Enfin et surtout, ce choix de faire travailler le dimanche, comme celui de multiplier les samedis obligatoires et les allongements d'horaire pour les doubleurs vont à l'encontre des créations d'emplois et des embauches nécessaires sur le site de Sochaux.**

Le plan moyen terme prévoit que la production de Sochaux passera de 240 000 voitures en 2013 à plus de 400 000 voitures en 2016. Cette augmentation de production nécessite un effectif supplémentaire qui ne peut se limiter à une ½ équipe de nuit. Bien entendu, chacun se réjouira du succès des modèles fabriqués à Sochaux, mais ces résultats économiques doivent se traduire au niveau social.

Or la direction se contente de dire qu'elle examine l'opportunité de passer à une équipe de nuit complète, sans prendre aucun engagement ferme et sans fixer le moindre calendrier. **Pour la CGT, il est anormal que des salariés s'épuisent au travail alors que tant d'autres souffrent de ne pas en avoir.**

Pour toutes ces raisons les 7 élus CGT ont donné un avis défavorable.

CFDT a aussi donné un avis défavorable

FO et CFTC ont donné un avis favorable.

La CFE/CGC a donné un avis défavorable en l'état en précisant que cet avis serait favorable si la direction s'engageait sur le volontariat et payait la majoration du dimanche pour toute la séance.

Cet avis majoritairement défavorable du CE reste consultatif.

Cela n'a pas empêché la direction de demander au préfet une dérogation de 3 mois à la règle du repos dominical ... que ce dernier s'est empressé d'accepter.

La CGT est intervenue auprès de la direction départementale du travail (Directcte) pour qu'à l'avenir la priorité soit donnée à l'emploi et à l'embauche.

A suivre.

Sochaux le 15 juin 2014